

**Convention de partenariat entre
La Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Gironde**

Et

L'Association Initiativ'Retraite33

Entre les soussignés

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

Dont le siège social est à Bordeaux (33) 13, Rue Ferrère représentée par son Directeur Général,
Monsieur Daniel ABALEA, ci-après dénommée MSA de la Gironde,

D'une part,

Et

L'association INITIATIV' Retraite 33, associations loi 1901

Dont le siège social est à Saint Ciers sur Gironde (33),

Représentée par sa Présidente Madame Nadine HERVE, ci-après dénommées « INITIATIV' Retraite 33 »

D'autre part

PREAMBULE

Historique du partenariat

La Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et la Fédération INITIATIV' Retraite partagent les mêmes valeurs et se retrouvent autour des enjeux de solidarité et de responsabilité, d'engagement social, de valorisation du bénévolat au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale au sein des territoires.

Ce sont ces convergences qui les ont conduits à conclure une première convention de partenariat entre 2017 et 2019. Cette convention a donné lieu à de nombreuses actions locales conjointes, notamment en matière de prévention et de promotion du « bien vieillir » et de préparation à la retraite. Les résultats de cette première convention apparaissent à la fois comme une première étape qui a permis de couvrir plus de la moitié du territoire national et comme un encouragement à compléter et élargir la démarche commune.

Environnement du partenariat et volonté des deux parties de renforcer leur coopération

La présente convention de partenariat entre la MSA de la Gironde et l'association INITIATIV' Retraite 33 constitue un cadre général incitatif qui doit privilégier l'établissement de coopérations opportunes au plan local. En effet, le contexte a fortement évolué (crise sanitaire, crise économique et sociale, imminence de réformes structurelles, etc.). Cette évolution conduit les deux partenaires à approfondir leurs relations et leurs échanges pour conforter l'atteinte de leurs objectifs communs.

Pour l'association INITIATIV' Retraite 33, ce partenariat s'inscrit dans sa triple vocation à assurer :

- la défense des intérêts matériels et moraux des retraités dans le cadre de l'intérêt général,
- à promouvoir leur rôle dans la vie sociale au travers d'actions locales
- et faire la promotion des actions menées par la MSA en matière de santé publique.

ARTICLE 1 : AXES DU PARTENARIAT

Au-delà de la coopération sur les actions sur les territoires, ce partenariat s'inscrit dans un contexte de valeurs partagées de solidarité et d'équité, qui pourra se matérialiser également au travers d'échanges de visions.

1/Coopérer à la conception et au déploiement des actions de prévention et de santé publique

L'objectif est de permettre au réseau INITIATIV' Retraite d'apporter sa contribution au déploiement des offres de prévention proposées par la CCMSA, les MSA et les partenaires de l'inter régimes : ateliers de prévention, campagnes vaccinales, dépistages et, de façon conjointe, les actions destinées à pallier les difficultés d'accès aux soins sur les territoires ou à faciliter la diffusion du 100% santé.

3/Contribuer à la préparation à la retraite

Conscients que le passage à la retraite est un moment charnière qui conditionne largement la suite du parcours de vie, la MSA de la Gironde et l'association INITIATIV' Retraite 33 conviennent de favoriser l'anticipation chez les actifs « seniors » avant la cessation de leur activité professionnelle, ainsi que leur implication future dans le bénévolat et la vie associative.

C'est pourquoi les deux parties s'engagent à coopérer à la mise en œuvre de séances de préparation ou d'échanges autour de la retraite.

C'est une occasion pour l'association INITIATIV' Retraite 33 de se faire connaître et de se renouveler par l'apport de jeunes retraités. C'est aussi l'opportunité pour la MSA de la Gironde d'orienter ses ressortissants vers des réseaux associatifs partenaires, dont fait partie le réseau INITIATIV' Retraite, ce qui est de nature à accroître les synergies entre les réseaux.

4/Optimiser la coopération entre les deux organismes pour conforter les actions sur les territoires

C'est dans le cadre d'une action sur les territoires que pourront être traitées des thématiques telles que la consolidation des liens entre les générations, l'aide et les services aux aidants familiaux (séjours aidants/aidés, services de répit), la promotion du « bien vieillir », la prévention des risques sanitaires et sociaux, l'accès et la formation au numérique, etc.

De plus, la CCMSA et les MSA conçoivent et déploient une offre de services sur les territoires en prolongement de leurs offres de service public, en particulier en direction des aînés. Ces services sont souvent innovants et leader sur leur segment de marché. Cela représente un intérêt majeur pour le réseau INITIATIV' Retraite au regard de son expérience en matière de représentation des usagers et compte tenu de sa capacité à relayer ces services auprès de ses adhérents.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS CONJOINTS

La MSA de la Gironde et l'association INITIATIV' Retraite 33 s'engagent à organiser une réunion annuelle, dans le courant du premier trimestre de chaque année, à l'initiative d'INITIATIV' Retraite 33, afin de décliner de manière opérationnelle les engagements de la présente convention.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA MSA de la Gironde

La MSA de la Gironde se fera le relais auprès des structures de l'offre de services de l'intérêt porté par l'association INITIATIV' Retraite 33 aux dispositifs déployés, étant précisé que tout partenariat avec les réseaux associatifs de l'offre de services MSA peut faire l'objet de conventions ad hoc, directement gérées par les dits-réseaux.

La MSA de la Gironde s'engage à sensibiliser son réseau à :

- L'importance accordée à la déclinaison locale du partenariat avec l'association INITIATIV' Retraite 33,
- L'intérêt d'associer l'association INITIATIV' Retraite 33 aux actions de préparation à la retraite,

- L'intérêt d'organiser des temps d'échanges avec l'association INITIATIV'Retraite 33 sur les grandes thématiques de la protection sociale,
- L'intérêt d'informer et d'associer INITIATIV' Retraite 33 aux projets de la MSA dans le domaine de l'autonomie des aînés et des politiques locales de santé,
- La communication vers INITIATIV' Retraite 33 pour lui proposer de participer au déploiement des parcours et actions collectives de prévention du Bien Vieillir (ateliers vitalité, ateliers mémoire, nutrition, équilibre, activités physiques, numérique, habitat, etc.),
- La participation de l'association INITIATIV' Retraite33 à leurs actions de sensibilisation et de prévention de santé publique (vaccination, dépistage, etc.).
- la MSA de la Gironde communiquera les liens de l'association INITIATIV' Retraite 33 sur son site internet

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION INITIATIV'Retraite 33

INITIATIV'Retraite 33 s'engage à étudier toute opportunité de promotion et d'échange avec son réseau associatif de la MSA et de son offre de services.

INITIATIV'Retraite 33 s'engage à :

- Sensibiliser ses adhérents sur les points et actions suivants :
 - L'importance accordée à la déclinaison locale du partenariat avec la MSA de la Gironde,
 - Les actions et offres de la MSA de la Gironde, en particulier en lien avec les services d'ASS (Action Sanitaire et Sociale) et de prévention santé de la MSA, de l'ASEPT et des structures de l'offre de services sur les territoires,
- Relayer les positions communes auprès des instances où l'association siège dans le domaine de la santé et de l'autonomie des aînés,
- Intervenir lors de sessions de préparation à la retraite organisées par la MSA de la Gironde, lorsque de futurs adhérents potentiels d'INITIATIV' Retraite 33 peuvent être ciblés, ceci pour témoigner de l'expérience de ses adhérents et de son offre associative spécifique (activités sociales, culturelles, complémentaire santé, etc.).
- INITIATIV' Retraite 33 communiquera sur son site internet les différentes informations de la MSA et de ses associations. Ces informations seront communiquées à la MSA avant publication pour validation.

ARTICLE 5 : SUBVENTION

Cette convention de partenariat s'appuie sur un dispositif d'échanges réciproques et ne comporte pas d'aspect financier.

Elle convient cependant d'acter la mise à disposition gratuite par la MSA de la Gironde de salles de réunion.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de 3 années (2024-2026) et entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Son terme est fixé au 31 décembre 2026.

ARTICLE 7 : INFORMATION ET COMMUNICATION RECIPROQUES

La MSA de la Gironde et l'association INITIATIV' Retraite33 s'engagent à informer leurs réseau / adhérents respectifs de la présente convention. Elles conviennent de se concerter, en tant que de besoin, pour assurer la meilleure couverture territoriale possible à ce partenariat.

ARTICLE 8 : EVALUATION

Une évaluation à mi-parcours (Juillet 2025) sera réalisée par les deux parties ainsi qu'un bilan consolidé au terme de la convention. Les modalités précises de ces évaluations seront déterminées ultérieurement par les deux parties.

ARTICLE 9 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention pourra être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties sous forme d'avenant.

La demande éventuelle de modification ou de résiliation devra être notifiée par écrit par une personne habilitée à engager l'association INITIATIV' Retraite33. Elle sera effective après un délai de 3 mois.

Fait à Bordeaux, le 04/12/2023

Daniel ABALEA
Directeur Général de la MSA de la Gironde



Nadine HERVE
Présidente d'INITIATIV'Retraite 33

